

**QUESTION ORALE DE MME MATHIEUX À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE
PLAN WALLONIE CYCLABLE (WACY) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mathieux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le plan Wallonie cyclable (WaCy) ».

La parole est à Mme Mathieux pour poser sa question.

Mme Mathieux (MR). – Monsieur le Ministre, comme prévu dans la DPR, le Gouvernement wallon devrait prochainement adopter un plan global Wallonie cyclable.

Dans cette optique, une *task force* a été mise sur pied au sein du Service public de Wallonie, menée par un nouveau manager régional « modes actifs » chargé de sa mise en œuvre.

Ce plan devrait prévoir des mesures en matière de stationnement vélo et de lutte contre le vol de vélos, deux problématiques qui me tiennent à cœur et sur lesquelles je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises.

M. le Ministre peut-il déjà m'indiquer la direction globale que prendront ces mesures sur ces deux problématiques précises ? Quelles pistes sont envisagées ?

Plus globalement, un échéancier a-t-il été fixé quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan ? Quelles sont, concrètement, les prochaines étapes ?

Enfin, concernant l'enregistrement des vélos, la Wallonie serait en contact avec la Région bruxelloise dans l'objectif de transposer le concept de la plateforme « mybike.brussels » en Wallonie. Où en est-on dans ce dossier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Madame la Députée, la Déclaration de politique régionale présente des objectifs ambitieux en matière d'augmentation de la part modale du vélo. Plus spécifiquement, il est prévu de mettre en place une stratégie de développement de l'usage du vélo comme

moyen de déplacement utilitaire, de façon à doubler son usage d'ici 2024 et à le multiplier par cinq d'ici 2030.

Parmi les actions stratégiques proposées, je voudrais mettre celles-ci en évidence :

- l'adoption d'un plan global « Wallonie cyclable 2030 » d'ici mi-2021 ;
- le développement d'une stratégie de promotion de l'usage du vélo ;
- l'engagement budgétaire pour le vélo à hauteur de 20 euros par habitant par an.

Dans le plan « Wallonie cyclable 2030 », qui est en cours d'élaboration, des actions concernent spécifiquement le stationnement et la lutte contre les vols de vélo.

Le stationnement des vélos constitue bien entendu un maillon incontournable de toute politique cyclable.

La nécessité de pouvoir ranger son vélo en toute sécurité, la commodité d'accès, le confort d'utilisation nécessitent de prévoir et de concevoir des équipements adéquats et en nombre suffisant. Cette préoccupation commence à l'origine du déplacement, c'est-à-dire au domicile, car l'absence d'un endroit de stockage correct risque d'empêcher la possession même d'un vélo. Elle se termine à destination, à savoir, le lieu de travail, d'enseignement, commerce, pôle de loisir, et cetera.

Dans le cadre du plan Wallonie cyclable, qui doit être présenté au Gouvernement dans les prochains mois, la question du stationnement est intégrée à plusieurs niveaux :

- sur la réglementation : une réflexion sur les règles relatives à la mise en place de stationnement vélo lors de constructions, rénovation, transformations d'immeubles est indispensable ;
- sur la communication : il est essentiel de renforcer la communication sur les sujets touchant au vélo. Une fiche « Vélo : le stationnement en et hors voirie » sera réalisée par l'administration pour aider les services techniques lors de la réalisation de ces infrastructures. Elle sera disponible sur le site de la Securothèque dès sa finalisation et viendra en complément de la fiche de la CeMathèque réalisée en 2018 sur le stationnement vélo dans les projets immobiliers ;
- sur l'offre d'accueil vélo : identifier, cartographier et classer les lieux de stationnement stratégiques afin de favoriser notamment la multimodalité au niveau des gares, arrêts de transport en commun, Mobipôle et Mobipoint. Il convient ainsi d'identifier, cartographier et classer les lieux de stationnement touristique ; soutenir le stationnement vélo dans les écoles, entreprises, commerces ; encourager l'installation des box-vélos sécurisés.

Concernant le vol de vélos, il est vrai que, comme le précise le GRACQ dans une publication, trop de

cyclistes sont encore confrontés à la désagréable mésaventure de ne pas retrouver leur vélo là où ils l'avaient laissé. Or, un quart d'entre eux ne rachètent pas de vélo par la suite. C'est dire l'importance de la prévention, surtout quand on sait que 90 % des vols sont évitables.

Toujours dans le cadre du plan Wallonie cyclable, la question du vol des vélos est également intégrée à plusieurs niveaux : sur la communication ; sur l'offre de stationnement avec un point spécifique consacré à la lutte contre le vol notamment en lien direct avec la politique de stationnement qui vient d'être évoquée. Par exemple en faisant connaître les bons réflexes : cadenas recommandé, manière appropriée d'attacher un vélo, procédure rapide de déclaration de vol, et cetera ; sur le développement d'un système de marquage, comme vous l'évoquez. À ce sujet, des réunions entre les régions ont lieu sur le projet Mybike.

Comme je vous l'ai dit au début de mon intervention, ces quelques actions que je viens de vous présenter font partie du Plan Wallonie Cyclable 2030 toujours en cours de finalisation. Je ne peux donc m'avancer davantage, mais cela vous permet néanmoins d'avoir un aperçu des pistes d'actions concrètes sur lesquelles nous travaillons, et d'avoir vos assurances quant au fait que la problématique du vol de vélos est bien prise en compte.

M. le Président. – La parole est à Mme Mathieux.

Mme Mathieux (MR). – Je remercie M. le Ministre. Je constate que tout ceci est planifié sur papier. Je comprends qu'il soit encore un peu tôt pour avoir plus de précisions, mais j'ai hâte de connaître les mesures qui seront prises en matière de stationnement et de vol de vélo. En effet, ce sont deux points qui me semblent tout à fait essentiels dans la politique d'incitation à l'utilisation du vélo, en particulier, et à l'intermodalité en général.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous, Monsieur le Ministre.